

doc
CA1
EA
75R21
FRE

DOCS

CA1 EA 75R21 FRE

Rapport sur le programme d'aide
alimentaire du Canada :
affectations 1975-1976
43234642

M
b189500X

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

RAPPORT
SUR LE PROGRAMME D'AIDE ALIMENTAIRE DU CANADA

AFFECTATIONS 1975-1976

par

L'HONORABLE ALLAN J. MACEACHEN
SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES
ET
MINISTRE RESPONSABLE DE
L'AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

413-234-642

le 11 avril 1975

Le présent rapport sur le programme canadien d'aide alimentaire a pour but de faire connaître à la Chambre des communes le détail des affectations à l'aide alimentaire pour l'année financière 1975-1976 récemment approuvées par l'honorable Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international. On y trouve également un compte rendu des efforts du Gouvernement du Canada jusqu'à ce jour pour mettre à exécution les engagements pris par M. MacEachen et son collègue, l'honorable Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture, lors de la Conférence mondiale sur l'alimentation tenue à Rome à l'automne de 1974.

Les crédits affectés à l'aide alimentaire en 1975-1976 s'élèveront à 280 millions de dollars, soit une augmentation de 41.4% par rapport à 1974-1975. Ces affectations ont été préparées par l'Agence canadienne de développement international, en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, à la suite d'une étude approfondie de la situation alimentaire mondiale fondée sur les plus récentes données techniques et économiques disponibles. Des fonds et des aliments canadiens iront au Programme alimentaire mondial (PAM) et à deux autres organismes des Nations unies. En outre, d'importants crédits d'aide bilatérale seront disponibles pour aider éventuellement les pays du Sahel, l'Indochine et au moins 6 autres pays où les pénuries alimentaires sont les plus critiques.

La Chambre se rappellera que cinq mois se sont écoulés depuis la fin de la Conférence mondiale sur l'alimentation, convoquée à Rome pour chercher les moyens d'éliminer le plus ancien fléau de l'homme, la faim. Beaucoup d'efforts ont été déployés dans les pays développés, dans les nations en voie de développement et au sein des organismes internationaux pour mettre en oeuvre le Plan d'action mondial approuvé par les représentants des pays nantis et des nations démunies. Une évaluation du travail qui s'est accompli à de nombreux niveaux nous indique que la communauté internationale n'a pas seulement reconnu et cerné les problèmes alimentaires mondiaux actuels dans toute leur ampleur, mais qu'elle a également engagé un processus d'actions efficaces pour dispenser de l'aide alimentaire à court terme, élargir les programmes de recherche et de développement agricoles et mettre en place des mécanismes institutionnels en vue de trouver des solutions à long terme.

D'après les renseignements les plus récents dont dispose l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la menace de la famine s'est atténuée dans les pays les plus éprouvés par les pénuries alimentaires et les difficultés économiques. Les engagements pris par certains pays producteurs, dont le Canada, au titre de l'aide alimentaire ont réduit le niveau des importations alimentaires des 33 pays que la FAO a identifiés comme étant les plus durement touchés. A l'heure actuelle, ces importations s'élèvent à environ 4 millions de tonnes, comparativement à 7.5 millions de tonnes en novembre 1974. Alors que la production mondiale de céréales diminuait d'environ quatre pour cent en 1974 et celle de riz, d'un pour cent, il semble, d'après les premières

prévisions, que la production céréalière augmentera de façon appréciable en 1975. Mais la crise alimentaire mondiale ne sera pas résolue pour autant. M. A.H. Boerma, directeur général de la FAO, affirmait il y a un mois à peine que l'écart entre la production et la demande demeure "critique" et que la communauté internationale doit agir avec la plus grande célérité possible pour soulager les misères immédiates et ouvrir des approches pour des solutions à long terme.

C'est dans ce contexte que je veux vous faire part de la façon dont le Canada compte honorer l'engagement qu'il a pris lors de la Conférence mondiale sur l'alimentation, de mettre en oeuvre un programme d'aide alimentaire considérablement élargi en vue de répondre aux besoins pressants, et réaffirmer la résolution du Gouvernement de consacrer aux projets de développement agricole et rural, y compris le secteur de la pêche, de plus en plus d'efforts et, partant, une plus grande partie des crédits canadiens d'aide au développement.

AIDE ALIMENTAIRE POUR 1975-1976

On se rappellera que le Canada a relevé les défis posés lors de la Conférence de Rome en prenant des engagements concrets et importants au titre de l'aide alimentaire et affirmé sa volonté de soutenir davantage le développement agricole dans les pays du tiers-monde. En résumé, la réaction canadienne comportait les éléments suivants:

- 1) fournir de 1975-1976 à 1977-1978 inclusivement, au moins un million de tonnes de céréales (blé, farine ainsi que toutes les céréales secondaires propres à la consommation humaine, telles que le maïs, l'orge, l'avoine, le sorgho, etc.);

2) faire passer la valeur des envois d'aliments non céréaliers (poisson, lait en poudre, graines de colza, haricots, oeufs en poudre et boeuf) à environ 45 millions de dollars par année en 1975-1976 et 1977-1978 inclusivement;

3) porter à environ 20 p. 100 la part de l'aide alimentaire acheminée par les voies multilatérales;

4) réaffecter une somme de 50 millions de dollars pendant l'année en cours pour porter à environ 173 millions de dollars les engagements d'envois immédiats d'aide alimentaire aux pays les plus démunis.

Conformément à ces engagements, le Canada affectera, en 1975-1976, quelque 280 millions de dollars à l'aide alimentaire et aux frais de transport qu'elle entraîne, en vue d'aider les pays les plus durement touchés par les pénuries alimentaires. Cette somme représentera 30 % des crédits totaux de 933 millions de dollars que le Canada propose de consacrer au développement international pour l'année financière 1975-1976.

ASSISTANCE MULTILATERALE

Les crédits au titre de l'aide alimentaire acheminée par les voies multilatérales, particulièrement par l'entremise du Programme alimentaire mondial (PAM), sont accrus considérablement. C'est là le signe d'une réorientation majeure du programme canadien d'aide alimentaire.

Ces crédits totaliseront 98.5 millions de dollars au cours de la présente année financière, soit plus de quatre fois les 21.1 millions de dollars affectés à ce titre en 1974-1975.

Lors de la dernière réunion du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial, tenue à Rome du 17 au 25 mars, la délégation canadienne a laissé entendre que le Canada envisageait d'augmenter de façon substantielle, en fait de quadrupler approximativement sa contribution au PAM. Cette annonce a été accueillie avec satisfaction par le PAM et les autres pays membres du Comité intergouvernemental, et le PAM prend actuellement les dispositions nécessaires en vue d'utiliser ces nouvelles ressources dans sa lutte contre le problème alimentaire mondial.

La valeur des contributions au PAM **passera**, selon les prévisions, de 19.2 millions de dollars en 1974-1975 à quelque 94.5 millions en 1975-1976. Le Canada fournira ainsi 400 000 tonnes de céréales d'une valeur de 71.5 millions de dollars, 13 millions de dollars d'autres denrées alimentaires et 10 millions de dollars en espèces pour les divers programmes du PAM. Ces programmes servent de catalyseur aux activités de développement rural indispensables pour équilibrer la production alimentaire, la population et l'emploi.

Le Programme alimentaire mondial a été créé en 1963 sous les auspices conjoints des Nations unies et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Environ les deux tiers des ressources alimentaires du PAM ont servi à appuyer des projets de développement créateurs d'emplois. Grâce au personnel compétent et expérimenté dont il dispose pour superviser des projets de "travail rétribué en vivres" et veiller à ce que les denrées alimentaires ne soient pas gaspillées ou perdues, le PAM peut souvent

favoriser le développement dans des secteurs qui échappent à l'action des programmes bilatéraux du Canada. Par exemple:

a) le PAM encourage les autorités nationales et locales à prendre des mesures en matière de développement rural et à fournir les apports de contrepartie requis;

b) il crée et favorise les emplois en milieu rural; en 1972, les projets parrainés par le PAM ont fourni environ 270 millions de journées de travail;

c) il fournit une aide complémentaire, directement ou indirectement, à de nombreux projets de développement parrainés par d'autres organismes des Nations unies ou par des donateurs bilatéraux.

Au cours des ans, la question de la valeur de l'aide alimentaire aux pays sous-développés a fait l'objet de discussions incessantes. D'une part, de nombreux pays, bien qu'aux prises avec une famine endémique, sont incapables d'absorber de grandes quantités d'aide alimentaire fournie directement par le Canada (aide bilatérale). D'autre part, les apports d'aide alimentaire peuvent même, dans certains cas, entraver la production alimentaire locale. Il est possible cependant de surmonter ces problèmes, dans une certaine mesure, en acheminant une plus grande partie de l'aide alimentaire par les voies multilatérales, par l'entremise du PAM, par exemple.

Il a été démontré que l'aide alimentaire acheminée par les voies multilatérales peut atteindre les groupes vulnérables et les gens trop pauvres pour acheter de la nourriture, sans avoir d'effets négatifs sur la production locale. Les "groupes vulnérables" se composent de ceux qui,

dans les pays en voie de développement, souffrent le plus des déficits alimentaires suscités par des catastrophes naturelles comme la sécheresse ou les inondations, par la cherté du combustible et des engrais. Ce sont ceux qui sont au bas de l'échelle des revenus; ce sont également les enfants, les mères qui allaitent et les femmes enceintes qui, même dans les meilleures périodes, sont sous-alimentés. Grâce à des programmes spéciaux d'alimentation, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et d'autres organismes d'assistance multilatérale sont cependant en mesure d'atteindre ces groupes vulnérables.

C'est à la lumière de tous ces faits que nous avons considérablement augmenté nos contributions au PAM et que nous mettons en marche un programme alimentaire spécial en collaboration avec l'UNICEF.

ASSISTANCE BILATERALE

Dans le cadre de son programme bilatéral, le Canada distribuera pour au moins 118.5 millions de dollars d'aide alimentaire au cours de la présente année financière. La plus forte contribution, d'environ 56 millions de dollars, ira à l'Inde, qui a connu de très mauvaises récoltes par suite de la sécheresse. Au deuxième rang parmi les bénéficiaires, le Bangla-Desh, qui se relève de trois années de catastrophes naturelles, recevra environ 29 millions de dollars.

Voici les autres pays qui recevront de l'aide alimentaire en 1975-1976 et la valeur approximative de cette aide: région du Sahel (Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Tchad, et Haute-Volta), 7.6 millions de dollars; Ghana, 3.8 millions de dollars; Tanzanie, 2.9 millions de

dollars; Sri Lanka, 1.9 million de dollars; Indochine, 2 millions de dollars; Honduras, \$500 000. Dans le cadre de l'aide bilatérale, un fonds de réserve de 15 millions de dollars a été créé afin que les approvisionnements canadiens puissent répondre plus facilement aux besoins des pays bénéficiaires, y compris des bénéficiaires éventuels comme la Somalie et le Mozambique. En plus de ce fonds de réserve, un montant substantiel (38 millions de dollars) est disponible pour des bénéficiaires de l'aide bilatérale ou des organismes multilatéraux, selon les besoins qui pourraient se faire sentir. L'ACDI estime que le fonds de réserve et les montants en attente d'affectation permettront au Canada de faire face à toutes les pénuries prévisibles et à toutes les situations d'urgence qui pourraient survenir au cours de l'année financière.

Au début, on a mentionné que, dans le budget de l'an dernier (1974-1975), 50 millions de dollars additionnels ont été réaffectés à l'aide alimentaire et aux envois d'engrais. Cette somme a maintenant été entièrement distribuée comme suit: Bangla-Desh, 5 millions de dollars; région du Sahel, 19 millions de dollars; Tanzanie, 5 millions de dollars; Ethiopie, 3.5 millions de dollars; Inde, 5 millions de dollars; Indochine, 2.5 millions de dollars; Honduras, 1 million de dollars; Sri Lanka, 1 million de dollars; Pakistan, 9.4 millions de dollars.

La Chambre remarquera que cette fois aucune aide alimentaire n'a été accordée à l'Ethiopie et à quelques autres bénéficiaires traditionnels et que les affectations pour le Bangla-Desh et pour le Sahel sont beaucoup moins importantes que l'an dernier. Il faut cependant souligner que les affectations actuelles sont provisoires et qu'elles seront révisées dès que l'ACDI et le ministère de l'Agriculture recevront les renseignements suffisants dont ils ont besoin pour évaluer les besoins réels d'éventuels bénéficiaires. Il faut, en outre, noter que ces modifications résultent de la réorientation du programme alimentaire du Canada et que les besoins de certains pays, auxquels on a répondu l'an dernier par des affectations d'aide bilatérale, seront satisfaits cette année par des agences multilatérales auxquelles le Canada a versé des contributions qui, comme nous l'avons déjà mentionné, ont plus que quadruplé.

En outre, et fort heureusement, on a récemment constaté chez des pays qui ont reçu de l'aide une certaine amélioration des récoltes et de la situation de l'approvisionnement alimentaire. En Ethiopie, par exemple, de bonnes récoltes ont réduit les besoins d'aide alimentaire originellement envisagée. Cinq mille tonnes métriques de blé, créditées au budget 1974-1975 de l'ACDI, seront livrées en mai afin d'être distribuées dans le sud de l'Ethiopie où une certaine pénurie se fait encore sentir. La situation alimentaire en Ethiopie est surveillée de très près et si une aide canadienne accrue était nécessaire et que les

conditions de livraison et de distribution le permettraient, le fonds de réserve pourrait être utilisé pour la fournir. On doit noter que les récents bouleversements en Ethiopie ont rendu les livraisons très aléatoires et que le seul port qui n'est pas contrôlé par les insurgés, celui de Djibouti, n'offre qu'une capacité de manutention limitée.

L'importante réduction de l'aide alimentaire que recommande l'ACDI à l'égard du Sahel pour l'année financière 1975-1976 est motivée par plusieurs facteurs:

a) environ la moitié du montant de 34.5 millions de dollars affecté en 1974-1975 à l'alimentation et au transport a été utilisée pour répondre à l'avance aux besoins de la présente année, avant que la saison des pluies ne rende le transport impraticable dans le pays;

b) les rapports de la FAO et de la mission de l'ACDI indiquent que les récoltes sont supérieures à celles de l'an dernier et que les envois d'approvisionnements alimentaires qui se poursuivent actuellement servent à constituer des réserves;

c) l'ACDI concentre ses efforts sur l'amélioration de la qualité de la nutrition, avec du lait en poudre, plutôt que sur la réduction des carences en calories, avec du blé.

Au Sahel, à nouveau, l'ACDI surveille de près la pénurie d'aliments et toute détérioration de la situation pourrait être combattue par des affectations additionnelles puisées à même l'important fonds de réserve. Au cours du mois, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures profitera de sa

visite officielle à Ouagadougou, la capitale de la Haute-Volta, pour discuter personnellement des récoltes et de la situation alimentaire au Sahel. Monsieur MacEachen doit rencontrer les autorités du Comité Inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), dont le siège se trouve à Ouagadougou, ainsi que des représentants des Nations unies et des experts canadiens en ce domaine.

De la même façon, pendant l'année financière en cours, le Canada étendra si nécessaire son aide alimentaire à des pays qui, comme Haïti, sont menacés par d'éventuelles pénuries. Le Gouvernement canadien doit cependant s'assurer que les systèmes d'envoi et de distribution fonctionneront de manière que l'aide alimentaire canadienne parvienne effectivement aux personnes nécessiteuses.

BANGLA-DESH

La Chambre se rappellera qu'une mission de l'ACDI, dirigée par son président, M. Paul Gérin-Lajoie, est récemment revenue du Bangla-Desh. Au cours des trois dernières années, la contribution canadienne d'aide alimentaire à ce pays s'est chiffrée en moyenne à 250 000 tonnes par année; cette quantité représente environ 12 p. 100 des importations totales de céréales alimentaires au Bangla-Desh. Exprimée en dollars, elle équivaut à \$40 millions par année en moyenne, soit environ 75% des décaissements totaux d'aide canadienne dans ce pays. L'affectation de crédits de l'ordre de \$29 millions au Bangla-Desh en 1975-1976 devrait être comparée à la somme initiale de \$20 millions prévue pour l'an dernier, plutôt qu'avec le

total de \$60 millions enregistré à la fin de 1974-1975. La différence de \$40 millions a été utilisée tout au long de l'année pour expédier des aliments en réponse aux situations d'urgence causées par les inondations qui ont causé des dégâts considérables dans ce pays. Les fonds supplémentaires couvraient aussi les frais d'expédition et la fourniture de graines de colza.

La mission de l'ACDI a consacré une grande partie de son attention au secteur alimentaire, car l'aide alimentaire représente une composante très considérable de notre programme d'aide au Bangla-Desh. De plus, non seulement le bien-être des gens mais aussi le développement à long terme sont largement tributaires de l'aide alimentaire et de la production de denrées. Globalement, la mission de l'ACDI est arrivée aux conclusions suivantes.

Entreposage et transport

Avec des représentants du gouvernement du Bangla-Desh, d'autres grands fournisseurs d'aide alimentaire et des organisations d'aide multilatérale, la mission a passé en revue le système de production, d'achat et de distribution des denrées alimentaires. Elle a également visité les installations portuaires de Chittagong (principal port d'entrée des importations de denrées alimentaires), ses entrepôts de céréales, ses installations de manutention des céréales ainsi que les places de mouillage au large servant au déchargement des navires à plus fort tonnage.

Dans le pays, les entrepôts céréaliers sont adéquats. La capacité d'entreposage des silos de céréales vivrières à proximité des grands centres s'établit à 225 000 tonnes; les 12 dépôts d'approvisionnement centraux et

les 320 dépôts d'approvisionnement locaux disséminés dans le pays peuvent emmagasiner 800 000 tonnes supplémentaires. Cette capacité globale permet ainsi de stocker le blé obtenu dans le cadre de l'aide alimentaire et le riz acheté sur place.

Le silo moderne du port de Chittagong permet d'entreposer 100 000 tonnes de céréales en vrac. La surface couverte des entrepôts du port permet également d'accueillir 120 000 tonnes de marchandises; une partie de cette surface peut servir à emmagasiner des céréales ensachées. Les hauts-fonds à l'embouchure de la rivière limitent la dimension des navires qui peuvent entrer dans le port. Les navires de tonnage moyen doivent être déchargés dans une place de mouillage au large située à quelque deux milles de l'embouchure de la rivière. La cargaison des superpétroliers doit être mise sur allèges, à une distance du port pouvant aller jusqu'à cinquante milles. Les allèges doivent à leur tour mettre leur cargaison sur vracquiers, qui pourront entrer dans le port. Ce système de transbordement favorise les "fuites" dans une certaine mesure. Le gouvernement du Bangla-Desh, conscient et soucieux de ce problème, prend les dispositions nécessaires pour exercer une surveillance étroite. Cette mesure nécessite toutefois l'emploi d'équipement additionnel, comme des patrouilleurs et du carburant.

Du port, les céréales sont ensilées. Le matériel d'ensilage est moderne, mais s'use rapidement en raison du volume considérable de céréales manutentionnées. Les céréales sont par la suite acheminées vers

les entrepôts d'Etat disséminés dans tout le pays. Là encore, des fuites peuvent se produire durant le transport. Des travailleurs, à qui l'on verse un minime salaire de subsistance, transportent manuellement la grande partie des céréales aux divers points situés le long du parcours. Comme un fonctionnaire nous le faisait remarquer, il est très difficile d'interdire à ces travailleurs d'apporter de petites quantités de céréales chez eux pour nourrir leurs familles.

La mission a également observé le fonctionnement d'un train céréalier; ce principe a été introduit récemment au Bangla-Desh par un groupe d'experts canadiens, dans le cadre du programme d'assistance technique de l'ACDI. Le train est formé de wagons céréaliens spécialement conçus, qui assurent une sécurité maximum contre le vol. Le train ne transporte que des céréales; il peut se rendre directement du silo portuaire jusqu'aux lieux d'entreposage situés dans l'arrière-pays, beaucoup plus rapidement et de façon beaucoup plus efficace. Ce système a remporté un tel succès que le gouvernement du Bangla-Desh a demandé au Canada de lui fournir une aide additionnelle pour étendre son application à d'autres secteurs.

Le gouvernement du Bangla-Desh est à la fois conscient et soucieux du problème que posent les vols de produits alimentaires importés dans le cadre de l'aide qui lui est fournie. Le président de l'ACDI a fait part au président du Bangla-Desh et à certains ministres et représentants du gouvernement de l'inquiétude du Canada concernant les risques de pertes inhérents au système utilisé; nous pensons, en effet, que des fuites se

produisent à une ou plusieurs étapes de la manutention, depuis la mise sur allèges aux places de mouillage jusqu'à l'entreposage. Plusieurs autres pays fournisseurs se sont dits inquiets de ce problème et ont étudié les moyens d'exercer un contrôle plus efficace sur les expéditions. Toutefois, si cette approche devait être retenue, il semblerait préférable de confier à un organisme d'aide multilatérale la charge d'en faire l'étude, en étroite collaboration avec le gouvernement du Bangla-Desh.

Quasi-réquisition de riz

Par le passé, le système employé par le gouvernement pour la distribution des céréales vivrières au public reposait presque exclusivement sur les importations de blé. La quantité de denrées distribuée dans le cadre de ce système ne correspond pas nécessairement au niveau de la production locale. Il peut ainsi se créer un certain écart entre les importations nécessaires pour répondre aux exigences du système de rationnement et celles qui sont nécessaires pour répondre aux pénuries occasionnées par un déséquilibre entre la consommation et la production. La production pourra être excédentaire dans certaines régions; on aura alors tendance à accumuler ce surplus ou à l'écouler outre-frontière, dans des régions où la demande est plus forte.

Le gouvernement a mis sur pied un programme de quasi-réquisition de riz pour faire face à ce problème. S'il obtenait les résultats attendus, ce programme permettrait au pays de réduire sa dépendance des importations de céréales vivrières et contribuerait à une stabilisation des prix, assurant ainsi une distribution plus équitable de ce type de céréales. Il aiderait également à réduire les fuites de céréales vivrières vers l'Inde.

Les achats faits en 1973, les premiers depuis quelque dix ans, n'ont représenté au total que 70 000 tonnes de riz. Le premier cycle d'achats pour 1974 a commencé en novembre sur une base volontaire. Comme le prix du marché a fléchi dans certaines régions, au-dessous du prix d'achat, les agriculteurs étaient disposés à vendre leur excédent aux centres d'approvisionnement ou aux commerçants de céréales autorisés désignés par le gouvernement. Le 11 décembre 1974, seulement 6 500 tonnes avaient été achetées dans le cadre du programme volontaire; le gouvernement a alors instauré un programme obligatoire. Les grands propriétaires fonciers ont reçu une sommation leur demandant de livrer, dans un délai donné, une partie de leur excédent de riz à des centres d'approvisionnement désignés. La sommation pouvait être contestée auprès du Sous-commissaire ou du Contrôleur des produits alimentaires dans les dix jours suivant sa réception, après quoi les propriétaires devaient vendre leur riz. S'ils ne se soumettaient pas à cette formalité, le gouvernement pouvait obtenir une ordonnance autorisant la saisie de leurs excédents.

De leur récolte, les agriculteurs pouvaient conserver l'équivalent de 35 livres de riz par mois pour chaque membre de la famille âgé de plus de trois ans, afin de subvenir à leurs propres besoins jusqu'à la récolte suivante. Ils pouvaient également se réserver certaines quantités déterminées pour les semences et d'autres occasions spéciales comme les mariages et l'alimentation des ouvriers agricoles. Une fois ces quantités réservées, les agriculteurs des régions frontalières devaient vendre au gouvernement 50 p. 100 du surplus, jusqu'à concurrence de 200 "mounds" (un "mound" équivaut à 82.2 livres) et la totalité du surplus au-delà de 200 "mounds"; dans les autres régions, seulement 75 p. 100 du surplus devait être vendu.

Durant la moisson de novembre à janvier, ces achats n'ont atteint que quelque 150 000 tonnes. A la suite des rencontres entre les membres de la mission et différents fonctionnaires, il appert que le programme n'a pas connu les effets escomptés pour de multiples raisons, notamment la faiblesse de la structure administrative, l'imprécision des registres de propriété foncière et l'influence exercée par les groupes d'intérêt locaux.

Système de rationnement

Par l'intermédiaire d'un système complexe de rationnement, le gouvernement du Bangla-Desh distribue des céréales vivrières importées et du riz acheté sur place. En règle générale, des établissements de rationnement autorisés distribuent la nourriture aux détenteurs de cartes de rationnement. Les céréales sont fournies à des conditions très faciles, à cause des subventions, d'abord aux forces armées, aux travailleurs industriels et aux institutions gouvernementales; viennent ensuite les cinq agglomérations urbaines les plus importantes et, finalement, les régions rurales. Un très grand nombre de cartes de rationnement falsifiées ayant été mises en circulation, on s'est rendu compte que l'écart considérable entre les prix non contrôlés et les prix de rationnement avait fait naître de nombreuses irrégularités. Le Gouvernement du Bangla-Desh a toutefois pris des mesures en vue de mettre fin à ces abus; il distribue présentement une nouvelle série de cartes de rationnement tout en exerçant un contrôle beaucoup plus strict sur leur délivrance. Le degré de subvention pour maintenir les prix et l'écart entre ceux du système de rationnement et les prix normaux devraient être surveillés de près.

A l'origine, le système de rationnement visait à garantir aux centres un approvisionnement suffisant de céréales vivrières, à des prix abordables. A l'heure actuelle, il avantage encore principalement la population urbaine qui forme essentiellement la classe moyenne du Bangla-Desh. Le système demeure cependant assez inefficace, en ce qui concerne l'alimentation des pauvres en période de disette et la stabilisation des prix, et pourrait être considérablement amélioré.

A l'heure actuelle, la proportion d'aide alimentaire qui est acheminée vers les centres urbains à des conditions favorables est vraiment trop élevée; et comme le programme d'achat de riz ne fournit pas un volume suffisant de céréales vivrières, les importations doivent combler les besoins du système de rationnement. Ces deux facteurs combinés, les très fortes subventions gouvernementales pour la nourriture distribuée dans le cadre du système de rationnement et les importations importantes de céréales vivrières que requièrent ce système grèvent sérieusement l'économie, tant au chapitre des ressources budgétaires que des ressources du commerce extérieur.

Les problèmes de distribution alimentaire sont extrêmement complexes et seuls des changements de politique intérieure peuvent les résoudre. Le pays donateur doit se contenter d'appuyer les mesures gouvernementales visant à améliorer le système. Cette approche constituait la base de la participation canadienne à la dernière réunion du Groupe d'aide au Bangla-Desh, en octobre 1974. Au cours de cette réunion les efforts du gouvernement en vue d'augmenter les achats de riz et d'augmenter la distribution de denrées alimentaires aux éléments dépourvus de la société ont été appuyés. Cette prise de position se fondait sur la prémisse que

l'aide alimentaire canadienne devait répondre à deux critères fondamentaux, à savoir la contribution à la croissance économique, particulièrement à la production agricole, et la promotion du bien-être social.

Conclusions

Le programme canadien d'aide alimentaire au Bangla-Desh devrait se fonder à l'avenir sur les considérations suivantes:

a) le Bangla-Desh est en droit d'attendre une aide alimentaire de notre part. Ce nouveau pays dont le revenu par habitant est parmi les plus bas au monde est constamment frappé par les sécheresses, les inondations et les cyclones. L'importance de nos allocations d'aide alimentaire devrait pour sa part être basée de plus en plus sur les déficits de la production au regard de la consommation plutôt qu'au regard des besoins du système de rationnement actuel; l'écart entre les déficits et les besoins en matière de rationnement pourra être comblé soit par des achats sur place, soit par des coupures dans la distribution des rations;

b) le gouvernement du Bangla-Desh prend des mesures efficaces pour répartir plus équitablement les céréales vivrières; l'aide alimentaire canadienne peut appuyer les programmes gouvernementaux qui ont pour but d'assurer cette meilleure répartition et atteindre par le fait même des objectifs globaux de développement.

Après quoi, le Canada devrait poursuivre ses discussions avec le gouvernement du Bangla-Desh, suivant l'approche adoptée lors de la réunion du Groupe d'aide, afin d'encourager la réduction des fuites de riz

cultivé sur place, d'augmenter les achats locaux de riz et de distribuer une plus grande quantité de céréales vivrières aux éléments les plus pauvres de la société. Nous devrions également encourager d'autres donateurs à appuyer ces efforts. Nous devrions en outre adopter des mesures spéciales visant à assurer que les livraisons de céréales vivrières coïncident avec les époques de plus grande demande. Cette mesure, alliée à un accroissement des achats sur place aidera à stabiliser les prix des denrées alimentaires et soulager la famine dans les situations d'urgence.

CONFERENCE SUR L'ALIMENTATION

Même si l'aide alimentaire canadienne contribue grandement à atténuer la crise que traversent les populations des pays affamés, elle ne suffit pas, à elle seule, à surmonter les problèmes à long terme auxquels la communauté internationale doit faire face. Le caractère urgent des crises à court terme engendrées par la détérioration rapide de la situation alimentaire mondiale, ne doit pas faire oublier la nécessité de commencer, immédiatement, à ériger les structures nécessaires pour combattre le spectre des pénuries alimentaires à long terme.

A cette fin, en plus des engagements susmentionnés d'aide alimentaire, le Canada a participé activement aux discussions qui se sont déroulées durant la Conférence de Rome en vue de la création d'un nouveau mécanisme international, sous les auspices des Nations unies, destiné à être un lien entre les organismes existants et à répondre au besoin de mesures internationales coordonnées pour mettre à l'abri de la famine un nombre si considérable d'êtres humains. Ce mécanisme aura le rôle complexe de rassembler des secours alimentaires, et de s'attaquer aux

problèmes de la gestion des ressources alimentaires mondiales et de l'augmentation de la production alimentaire dans les pays en développement.

La crise alimentaire a entraîné la création de nouveaux organismes sous les auspices des Nations unies. Le Canada est déjà, ou deviendra bientôt, membre actif de ces organismes. Voici quelques détails concernant notre contribution. Premièrement, le Canada appuie, et est même l'un des membres fondateurs, du Conseil mondial de l'alimentation, Conseil qui se veut un "chapeau" destiné à coordonner les actions des nombreuses organisations internationales intéressées à l'agriculture. Le Conseil, qui compte 36 pays membres, doit tenir sa première session en juin. Il aura pour tâches de coordonner les politiques internationales portant sur les questions cruciales de la production alimentaire, de la nutrition, de la sécurité et de l'aide alimentaire, d'analyser les politiques et les problèmes majeurs influant sur la situation mondiale de l'alimentation, d'étudier les mesures correctives proposées par les gouvernements et diverses organisations de l'ONU, et de formuler toute autre recommandation appropriée.

Le Canada appuie aussi le Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial, créé récemment suite à une recommandation de la Conférence mondiale sur l'alimentation. Ce Comité, un complément important du Conseil mondial de l'alimentation, doit remplacer l'actuel Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial dont le Canada est un membre de longue date. Le nouveau Comité, qui relèvera du Conseil, deviendra un forum longtemps jugé nécessaire pour les consultations intergouvernementales sur les programmes bilatéraux et

multilatéraux d'aide alimentaire et sur les moyens à prendre pour les améliorer.

Le Canada, accepte aussi l'objectif de la sécurité alimentaire mondiale et, à cette fin, appuie le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, qui doit être créé plus tard en 1975, conformément à la résolution votée à la Conférence mondiale sur l'alimentation. Parmi ses tâches, ce Comité devra tenir à jour des statistiques sur la demande, l'offre et les réserves actuelles et à venir de denrées alimentaires de base pour les analyser. Il doit aussi étudier les mesures prises par les gouvernements pour la mise en oeuvre du Plan international sur la sécurité alimentaire mondiale adopté par le Conseil de la FAO. Le gouvernement canadien a souscrit à ce Plan et sa conduite sera fonction de ses objectifs, de ses politiques et de ses principes directeurs.

En attendant la mise sur pied de ce Comité, le Canada participe, sous les auspices de la FAO, à des consultations ad hoc sur la sécurité alimentaire mondiale. D'autres consultations sur ce sujet se tiendront à Rome du 19 au 23 mai et des discussions à cet égard ont déjà eu lieu sous les auspices du Conseil international du blé. On s'attend pouvoir édifier un système de sécurité alimentaire mondiale grâce à un système coordonné des réserves nationales de céréales.

La Conférence de Rome avait recommandé l'établissement d'un Système global d'information et de détection de pointe sur l'alimentation et l'agriculture. La communauté internationale considère ce Système

comme un élément clé de la sécurité alimentaire mondiale, et a mandaté la FAO pour qu'elle étende son travail en ce sens en coopération avec d'autres organisations internationales engagées dans la surveillance des réserves alimentaires, comme le Conseil international du blé. Tous les gouvernements qui participent à ce Système doivent fournir de façon régulière, autant d'informations courantes et de prévisions à long terme que possible. Au départ, le Système porterait sur les denrées alimentaires de base, comme le blé, les céréales secondaires, les fèves de soja et les produits de boucherie, et, dans la mesure du possible, sur d'autres produits alimentaires importants ainsi que sur d'autres secteurs connexes, comme les prix et la production d'équipement et de matières premières agricoles, l'industrie alimentaire et la santé du bétail.

Le Canada se joint aussi à l'appel lancé par la Conférence mondiale sur l'alimentation pour un accroissement des apports financiers à la production agricole dans les pays en développement. La Conférence a approuvé la création d'un Fonds international de développement agricole auquel tous les pays pourraient fournir des contributions volontaires. Pour assurer la viabilité de ce Fonds, il faudrait maintenant que le Secrétaire général des Nations unies convoque une Conférence pour l'engagement des fonds. Ce nouvel organisme pourrait entreprendre son activité quand le Secrétaire général jugerait la mise de fonds suffisante pour assurer la continuité des travaux.

PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE PRODUCTION ALIMENTAIRE

Comme MM. MacEachen et Whelan l'ont déclaré lors de la Conférence mondiale sur l'alimentation, le Canada appuie énergiquement la mise en place, par des pays en voie de développement, d'une capacité de production accrue en tant que fondement de toute stratégie visant à réduire la faim. Selon des estimations très prudentes, 500 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants, souffrent de la faim en permanence. Pour donner davantage à manger aux plus pauvres parmi les pauvres et améliorer la qualité nutritive de leur régime alimentaire, les programmes de développement agricole ne suffisent pas.

La nouvelle stratégie globale de l'aide canadienne au développement international, dont l'élaboration est presque terminée, insistera davantage sur l'amélioration de la qualité de la vie des pauvres des régions rurales par des programmes de développement rural, ce qui suppose, avant tout, des investissements dans l'agriculture productive. Mais cette orientation comporte également des projets visant à améliorer l'approvisionnement en eau et les routes d'accès dans les régions rurales, des projets d'électrification rurale, des relevés géologiques, des projets de soutien dans le secteur forestier et des projets de crédit agricole, d'entreposage et de recherche agricole appliquée. Plusieurs pays en voie de développement disposent, en outre, de ressources halieutiques encore inexploitées qui offrent une source relativement économique et importante de protéines, domaine approprié à l'aide canadienne.

Le programme canadien a toujours concentré une partie considérable de l'aide dans ces secteurs. De fait, au cours de l'année financière 1974-1975, le secteur agricole a absorbé plus de fonds que tout autre secteur du programme bilatéral d'aide au développement. L'agriculture, la pêche, la gestion de la faune et les programmes forestiers connexes devraient absorber environ 23% de tous les décaissements du programme bilatéral. A l'heure actuelle, plus de 110 projets sont en cours dans les domaines de l'agriculture et de la pêche et 100 autres sont à l'étude.

Dans ce même secteur, le Canada offre plus de 400 bourses d'études ou de formation dans l'agriculture, la pêche et d'autres disciplines connexes, et 76 Canadiens sont affectés à l'étranger comme conseillers dans ces domaines. Ces projets représentent une réorientation très étudiée du programme canadien d'aide vers la production alimentaire et le développement rural et certains d'entre eux illustrent bien la diversité de notre assistance.

Des scientifiques indiens et canadiens collaborent à l'acclimatation de nos techniques de culture sèche au milieu indien. En Indonésie orientale, le gouvernement de l'Alberta et l'ACDI participe à l'élaboration d'un plan directeur de développement rural. Au Sri Lanka, nous aidons de petits fermiers à améliorer leurs élevages avicoles. Nous avons fourni au Ghana des bovins de race Holstein pour la formation d'un troupeau témoin de vaches laitières. Au Kenya, une équipe de

phytogénéticiens et d'agronomes canadiens met actuellement sur pied une station de recherches sur le blé tandis qu'une autre équipe canadienne aide à faire de l'apiculture une industrie rurale viable. En Colombie, nos spécialistes en navigation ; en construction navale et en techniques de pêche participent au développement de l'industrie halieutique. Au Pérou, nous aidons à établir une école de boulangers afin d'améliorer les normes de production du pain.

Il ne faut pas croire, cependant, que le Canada peut accroître rapidement sa participation dans les secteurs de la production alimentaire. Si nous possédons des compétences en production agricole, par contre, nous ne connaissons pas à fond les conditions agricoles des pays en développement. Nous savons également par expérience que le Canada n'a pas un nombre illimité de techniciens compétents dans le domaine de l'aide agricole. Le problème se complique du fait qu'un développement efficace de programmes agricoles dans les pays en développement nécessite un séjour assez prolongé sur place.

Nous devons également reconnaître les limites que représente la priorité accordée par les pays bénéficiaires de notre aide à l'accroissement de leur potentiel agricole. L'ordre des priorités, aussi bien chez eux que chez nous, doit donc être réétudié. Dans nombre de cas, nous devons consacrer beaucoup plus de ressources au soulagement de la pauvreté rurale, qui atteint la majorité de la population, et à l'amélioration de la production alimentaire.

Récemment, à Londres, à une conférence ministérielle du Commonwealth sur la production alimentaire et le développement rural,

une proposition canadienne de créer une Division spéciale pour la production alimentaire et le développement rural a été approuvée. Cette division va maintenant être établie pour stimuler la collaboration des pays du Commonwealth dans ces domaines en servant de centre de collecte et de diffusion des renseignements, de conseiller en matière de main-d'oeuvre et de formation technique ainsi que d'appui à la planification de projets. En termes plus généraux, la réunion de Londres a amené les ministres du Commonwealth responsables de l'agriculture et de l'aide au développement à mettre au premier rang des priorités, dans les programmes nationaux et multilatéraux, la production alimentaire et le développement rural en raison de la grande pauvreté, de la faim et de la malnutrition qui subsistent dans le monde en développement. On étudiera les conclusions de la conférence de Londres à la prochaine Réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth.

RECHERCHE AGRICOLE

Le Canada a traditionnellement accordé une place importante à la recherche agricole dans le cadre de la recherche mondiale de solutions à long terme aux pénuries alimentaires chroniques des pays à faible revenu. Pour les citoyens du monde en développement, la recherche est la clé d'une vie meilleure. Elle a la possibilité de résoudre des problèmes séculaires, d'apporter des avantages économiques infiniment grands en comparaison de son coût et d'aider les nations en développement à atteindre le palier de l'autodéveloppement.

Au cours de l'année financière 1975-1976, l'ACDI continuera d'appuyer financièrement les programmes de six stations de recherches agricoles qui occupent des positions stratégiques dans le tiers-monde, ainsi que le Centre de recherches pour le développement international dont le siège est à Ottawa.

Voici quelle est la répartition des fonds: au Nigéria, \$850 000 à l'Institut international pour l'agriculture tropicale; en Inde, \$800 000 à l'Institut international de recherches sur les cultures en zone tropicale semi-aride; au Pérou, \$320 000 au Centre international de recherches sur la pomme de terre; au Kenya, \$400 000 au Laboratoire international de recherches sur les épizooties - plus \$100 000 à l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest et \$100 000 au Projet international de ressources génétiques. C'est la première fois que le Canada verse des fonds pour ces deux derniers projets.

Grâce aux fonds de l'ACDI, le CRDI appuie une recherche vitale dans les sciences de l'agriculture, de la nutrition et de l'alimentation.

En outre, le Canada est membre du Groupe consultatif sur la recherche internationale agricole, groupe de coordination mis sur pied en 1971 afin d'assurer que les programmes reçoivent un examen approprié et que ses membres consentent l'appui nécessaire.

Ce compte rendu a pour objet d'informer la Chambre des communes et le public canadien sur les plus récents développements de la situation alimentaire mondiale et du programme canadien d'aide alimentaire au cours des cinq mois qui se sont écoulés depuis la Conférence de Rome. Le Gouvernement estime qu'il est de la plus haute importance que les Canadiens soient bien informés des "conditions de vie" réelles dans le tiers-monde, de la menace constante d'interruption des approvisionnements alimentaires et de famine qui subsiste même quand les signes de crise les plus inquiétants se sont un peu estompés. Si le droit à la subsistance doit continuer à être reconnu à ce demi-milliard de personnes qui sont actuellement sous-alimentées, seul un public bien informé peut appuyer activement le versement des importantes contributions que le Canada doit continuer d'effectuer par la voie des programmes d'aide tant multilatérale que bilatérale que parraine l'ACDI.

La communauté internationale ne peut se satisfaire des modestes réalisations qui ont fait suite jusqu'ici à la Conférence de Rome. Les engagements souscrits par le Canada et d'autres pays à cette Conférence et les initiatives prises pour les honorer doivent être poursuivies. La production alimentaire et le développement agricole seront parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la Conférence des chefs de gouvernement qui aura lieu à la Jamaïque à la fin du mois et auquel le Premier ministre du Canada participera. Le Conseil de

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) doit se réunir à nouveau à Rome au début de juin et peu après le Conseil alimentaire mondial se réunira dans cette même ville. Le Gouvernement du Canada participera activement à ces conférences et informera la Chambre et le public canadien des principaux développements qui, on l'espère, devraient en découler.

AIDE ALIMENTAIRE 1975-1976

Voici la répartition prévue de l'aide alimentaire pour 1975-1976

A. Céréales

1. <u>Voie multilatérale</u>	<u>Volume</u> (en tonnes)	<u>Coût estimatif</u> (en millions de \$)
Programme alimentaire mondial	400 000	71.5
UNRWA	8 000	2.0
Total partiel	408 000	73.5
2. <u>Voie bilatérale</u>		
Bangla-Desh	130 000	20.8
Inde	300 000	48.0
Sahel	35 000	5.6
Tanzanie	18 000	2.9
Sri Lanka	12 000	1.9
Ghana	18 000	3.8
Honduras	3 000	0.5
Fonds de réserve	76 000	15.0
Total partiel	592 000	98.5
Total global: voies bilatérale et multilatérale	1 000 000	172.0

Aliments non céréaliers

1. <u>Voie multilatérale</u>	<u>Millions de \$</u>
PAM - Espèces	10.0
- Denrées (lait en poudre, haricots, poisson, boeuf, etc.)	13.0
UNICEF (en espèces et en nature)	2.0
Total partiel	25.0
2. <u>Voie bilatérale</u>	
a) <u>Graines de colza</u>	
Inde	8.0
Bangla-Desh	8.0
b) <u>Lait en poudre</u>	
Sahel	2.0
Indochine	1.5
c) <u>Poisson</u>	
Indochine	0.5
Total partiel	20.0
Total global: voies bilatérale et multilatérale	45.0

AIDE ALIMENTAIRE - 1974-1975 et 1975-1976

<u>Voie multilatérale</u>	<u>MILLIONS DE \$</u>	
	<u>1974-1975</u>	<u>1975-1976</u> (prévisions)
PAM	19.2	94.5
UNRWA	.9	2.0
UNICEF	-	2.0
	<u>20.1</u>	<u>98.5</u>
 <u>Voie bilatérale</u>		
Inde	47.8	56.0
Bangla-Desh	60.0	28.8
Sahel	34.5	7.6
Ghana	4.9	3.8
Ethiopie	7.3	-
Tanzanie	7.0	2.9
Algérie	3.0	-
Maroc	2.0	-
Tunisie	2.0	-
Sri Lanka	2.0	1.9
Indochine	5.4	2.0
Birmanie	1.0	-
Honduras	1.0	.5
Fonds de réserve	-	<u>15.0</u>
	<u>177.9</u>	<u>118.5</u>
Non-alloués	-	<u>38.0</u>
TOTAL des crédits de l'ACDI affectés à l'aide alimentaire	198.0	255.0
Transport	(Les chiffres donnés ci-dessus pour 1974- 1975 englobent une somme de 25.5 millions de dollars consacrée aux frais de transport)	<u>25.0</u>
TOTAL (transport compris)	198.0	280.0

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20026272 6

DOCS

CA1 EA 75R21 FRE

Rapport sur le programme d'aide
alimentaire du Canada :

affectations 1975-1976

43234642



60984 81800